

## Jean-Baptiste André Godin au procureur de la République de Vervins, 8 mai 1875

**Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)**

### Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

### Informations sur le document source

Cote FG 15 (16)

Collation 2 p. (160r, 161v)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

### Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin au procureur de la République de Vervins, 8 mai 1875, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 14/01/2026 sur la plate-forme EMAN :  
<https://eman-archives.org/FamiliLettres/items/show/48421>

Copier

### Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

### Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [8 mai 1875](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne)

Destinataire [Procureur de la République \(Vervins\)](#)

Lieu de destination Vervins (Aisne)

# Description

Résumé Sur une citation délivrée à Émile Godin et à trois des employés des Fonderies et manufactures Godin-Lemaire pour délit d'affichage. Godin indique au procureur qu'il a découvert à son retour de voyage dans le Midi la citation à comparaître devant le tribunal de police correctionnelle de Vervins le 8 mai 1875. Il explique qu'en raison de l'opposition du maire de Guise, il n'y a eu d'affichage que sur les murs de sa propriété. Il sollicite une remise pour lui permettre de donner tous les éclaircissements souhaités.

Notes D'après la lettre de Godin à Édouard Larue du 8 mai 1875, la lettre de Godin au procureur de la République du 8 mai 1875 est remise à celui-ci par Édouard Larue.

## Mots-clés

[Procédure \(droit\)](#)

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 07/07/2023

Dernière modification le 21/11/2023

---

Guisson 8 Mai 1775

À Monsieur le Procureur de la République.

Monsieur le Procureur.

Je trouve aujourd'hui à mon retour d'un voyage dans le midi où j'étais depuis 3 semaines, une citation délivrée à mon fils et à trois de mes employés pour délit d'affichage. Ils sont cités à comparaître le Mercredi 19 courant devant le tribunal de police correctionnelle s'ant à Versailles.

Il me semble, Monsieur le Procureur de la République, qu'il y a en ceci un malentendu regrettable, car j'avais ordonné moi-même, en raison de l'opposition de M. le Maire, de n'afficher que sur les murs de ma propriété. Les placards sont restés sans être affichés comme on le faisait d'habitude dans les lieux destinés à l'affichage.

Accable d'occupations à mon retour,

je ne puis examiner les circonstances de cette affaire, je viens donc solliciter de votre obligeance une audience qui me permette de vous donner les éclaircissements nécessaires.

Veuillez agréer, Monsieur le Procureur de la République, l'assurance de ma considération.

Godin